

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Conseil Général  
**Haut-Rhin**

**Communication**

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-4-7-1

Séance du vendredi 20 mars 2009

**COMITE DE SUIVI**

**Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2008-5-7-5 du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 en faveur du Développement Culturel,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 4 février 2009,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

❖ Donne acte au Président de la communication relative au Comité de Suivi 2008 de la convention de partenariat avec l'Institut Européen des Arts Céramiques (*annexé au rapport*).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions